

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

**Arrêté du 26 juin 2014 modifiant l'arrêté du 4 mai 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour**

NOR : DEVL1414653A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 26 juin 2014 :

Au *a* du 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés des 1^{er} juillet 2009, 29 mars 2012 et 10 avril 2012 :

Les mots : « M. Alain Margaritora » sont remplacés par les mots : « Mme Martine Barengo Ferrier ».

Les mots : « M. André Molinari, maire de Rimplas » sont remplacés par les mots : « Mme Jocelyne Baruffa, maire de Châteauneuf-d'Entraunes ».

Les mots : « Raymond Ricci » sont remplacés par les mots : « Stéphane Simonini ».

Au *c* du 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés des 1^{er} juillet 2009, 29 mars 2012 et 10 avril 2012 :

Les mots : « Gaston Franco » sont remplacés par les mots : « Henri Giuge ».

Les mots : « Jean-Mario Lorenzi, membre de la communauté d'agglomération de la Riviera française, maire de Sospel » sont remplacés par les mots : « Jean-Pierre Vassallo, membre de la communauté d'agglomération de la Riviera française, maire de Tende ».

Au *c* du 3 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés des 1^{er} juillet 2009, 29 mars 2012 et 10 avril 2012 :

Les mots : « Jean-Claude Malausa » sont remplacés par les mots : « Jacques Molinari ».